



Problème de mal façon appartement neuf

Par **Alex37**, le **03/10/2008 à 14:41**

Bonjour, rnrnJe viens de me porter acquéreur d'un appartement type F2 neuf. rnrnJ'ai fais la 1ère visite de l'appartement ce jour pour vérifier la position des prises et des dimensions.rnrnGros problème dans la salle de bain à l'endroit ou le constructeur doit installer la douche (pas d'autre endroit possible), le constructeur à fait passé une Soffite (caisson masquant une gaine d'aération horizontale) qui vient de l'appartement de mon voisin et qui rejoint le conduit vertical d'aération dans mon appartement. rnPour information mon voisin à lui 2 conduits d'aération verticaux dans son appartement. Le problème est que cette soffite fait environ 30 cm d'épaisseur et que le bac à douche est surélevé pour faire passer la tuyauterie d'évacuation. Résultat la distance entre le fond du bac à douche et la soffite est de 2 m. rnJe mesure 1 m95 et je ne pourrais pas prendre ma douche. rnLe constructeur s'est trompé et refuse de retirer cette soffite (qui ne figure pas aux plans). rnrnQuel est mon moyen de pression légal vis-à-vis du constructeur pour qu'il corrige l'erreur et me retire cette soffite ? rnrnEs je le droit légalement de retirer cette soffite (mais le voisin n'aura plus de gaine relier à un conduit vertical) qui n'est pas à moi et qui surtout me pose de gros problèmes ? rnrnPuis je refuser de verser le dernier terme de paiement tant que les réparations ne sont pas faites ?rnrnPuis je demander à mon voisin de me verser tous les mois un loyer pour servitude.....HUMOUR ? rnrnLes constructeurs sont toujours les plus forts et nous juste des personnes cherchant à se loger décemment. rnMerci par avance pour votre aide.